



## Contrat cui et cae , durée temps de travail

Par **ladiscret**, le **06/07/2012** à **00:08**

Bonjour,

J'ai signé un contrat CUI-CAE avec mon employeur et le conseil général en date du 15 juin 2011 d'une durée de 9 mois, au sein d'un lycée agricole mais embauchée par le biais du CFA dépendant de VENOURS. Il s'agit d'un contrat de droit privé.

Mon contrat étant arrivé à échéance, il a été reconduit et résigné pour une durée de 6 mois.

Je suis donc annualisée comme dans beaucoup d'établissements scolaires.

La durée hebdomadaire de travail est de 35 h, mais en dehors des périodes de vacances scolaires, j'effectue 41 h semaine, puisque j'effectue 3 nuits et 2 jours semaine.

Je n'arrive pas à trouver le nombre d'heures maximales que j'aurai dû réellement effectuer durant ces 9 mois. (Après tentative de renseignements, on me parle de 1700h/an et de 1600h/an). Pouvez-vous me donner le chiffre exact ?

J'aimerais également savoir si le calcul de mes heures repart à zéro lors de la signature de mon deuxième contrat ?

Je vous remercie par avance dans l'attente d'une réponse.